

NON AUX PROPOSITIONS MINISTÉRIELLES SUITE AUX ASSISES DE LA SANTÉ SCOLAIRE.

Suite aux Assises de la santé scolaire et après quelques réunions, le ministère a présenté aux organisations syndicales un certain nombre de mesures à destination des personnels médicaux/sociaux et des élèves (protocole santé mentale et pôle départemental santé bien-être et protection de l'enfance). Considérant que ces mesures ne répondent pas aux besoins des élèves et des familles, la CGT Éduc'action s'y oppose et rappelle que la priorité reste le recrutement massif de personnels statutaires, de revalorisation salariale et d'avancées sur les conditions de travail des personnels médicaux et sociaux.

Notre organisation considère également que la création de 300 postes d'infirmier·ères-psychologues-assistant·es de service social pour la rentrée 2026 (100 postes pour chaque corps) est une goutte d'eau dans l'océan des besoins alors que la santé physique et psychique est une des priorités gouvernementales.

Le **protocole santé mentale** (dans le 1^{er} et le 2nd degré) doit faciliter le « repérage et la prise en charge des élèves en situation de souffrance psychique ». Deux référent·es santé mentale (hors personnels médicaux et sociaux) dans chaque établissement du 2nd degré et dans chaque circonscription du 1^{er} degré seraient nommé·es et suivraient une pseudo-formation d'une journée. Que l'ensemble des personnels soit sensibilisé à cette problématique est une bonne chose. Cependant, il est inacceptable de demander au Service Social en Faveur des Élèves d'augmenter sa charge de travail en intervenant en plus dans les écoles, et ce sans recrutement de personnels. Ce protocole ne peut pas être le palliatif du manque de personnels médicaux et sociaux (d'autant plus qu'il n'existe pas de service social scolaire dans le 1^{er} degré) et au désinvestissement de l'État dans les domaines de la psychiatrie, de la petite enfance, de la protection de l'enfance et du handicap.

Les pôles départementaux, pilotés par les DASEN avec 3 conseiller·ères techniques existant·es (infirmier·ère /service social/médecin), pôles appuyés par un·e conseiller·ère technique PsyEN santé mentale (poste nouvellement créé) et une circulaire globale sur les missions des quatre métiers, est une remise en cause du cadre national et de la spécificité des missions des personnels médicaux et sociaux. Chaque département va devoir gérer la pénurie et faire des choix ne répondant pas à ce qu'on est en droit d'attendre d'un Service public d'Éducation en termes de prévention, d'accompagnement social, de protection de l'enfance.

Toutes ces mesures ne permettront ni de « prévenir, détecter ou promouvoir la santé en recentrant les personnels sur leur cœur de métier en allégeant leur charge administrative », ni de détecter dès le plus jeune âge 100% des élèves pouvant bénéficier d'une analyse personnalisée de santé. **Dans ce contexte et refusant de cautionner ces choix politiques, la CGT Éduc'action ne participera aux réunions de mise en œuvre de ces mesures. Elle continue de revendiquer des créations massives de postes pour qu'enfin, l'enjeu de la santé mentale des élèves soit véritablement pris en charge par les professionnel·les formé·es du secteur.**

Montreuil, le 27 mars 2026